

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 18 SEPTEMBRE 2018 / N° 33

Président : M. Martin Clerc, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Esther Steullet, secrétaire du Conseil général

Lieu : Centre communal de Vicques – 1^{er} étage

Monsieur **Martin Clerc**, souhaite la bienvenue aux conseillers communaux, aux conseillers généraux. Il salue les représentants de la presse et de la radio ainsi que les quelques personnes présentes du public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° xx du 5 septembre 2018
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 26 juin 2018
3. Questions orales et interventions déposées
4. Développement de l'interpellation du 15.05.2018 « Quel avenir pour la déchèterie le Tritout »
5. Demande de prolongation du délai de réponse du postulat « Encouragement à la réhabilitation des centres anciens »
6. Voter un crédit de Fr. 120'000.- destiné à couvrir les travaux de remise en état des ouvrages après les intempéries de juin 2018
7. Voter un crédit de Fr. 120'000.- correspondant à la participation liée de la Commune de Val Terbi au projet d'améliorations collectives entreprises par le syndicat "Envelier-Schönenberg"; mandater le Conseil communal pour financer ce projet, au besoin par un emprunt bancaire
8. Délibérer et préavisier le Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi (ROA) ; élaborer de manière définitive le message destiné au corps électoral
9. Communications

Monsieur **Martin Clerc** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation, l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

1. Ouverture de la séance

Les scrutateurs comptent les personnes présentes à la séance.

Présents : CERF Patrick, CLERC Martin, CHARMILLOT Boris, CHARMILLOT Jean-Luc, CHÉTELAT Clovis, CHÉTELAT Jean-Paul, CHÉTELAT Martial, CHEVRE Samuel, DARBELLAY Michel, DUPRE Nicolas, FRICHE Gabriel, LACHAT Eric, MAITRE Jean-Baptiste, MUNIER Alain, OBERLI David, RUDOLF Dominique (Mme), SCHALLER Eric, SCHALLER Louise, STEULET Laurent, VOISARD Damien

Excusés : LAMBERT Romain, RYSER Alain, WOLFF Catherine

20 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur le maire est présent ainsi que 4 conseillers communaux.

Mesdames Elisabeth Dennert et Dorothee Lovis sont excusées.

2. Procès-verbal du Conseil général du 26 juin 2018

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. Monsieur le Président propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, Monsieur le Président déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteur.

3. Questions orales et interventions déposées

1. Connexion internet : quel débit dans quel délai pour les citoyens de Val Terbi ?

Monsieur Alain Munier

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Comme on a pu le lire récemment dans la presse (QJ du 9 août 2018), Swisscom est en train de tisser un réseau de fibres optiques qui permettra l'accès à internet avec un débit ultrarapide. L'objectif annoncé est d'équiper toutes les Communes de Suisse jusqu'en 2021.

Dans la région les travaux seraient en cours pour les communes voisines de Delémont, Courroux et Develier.

Est-ce que le Conseil communal sait :

1. Quel est le planning prévu pour raccorder la commune de Val Terbi ?
2. Comment, notre commune étant étendue, est pris en compte l'éloignement de certains centres d'habitation ?
3. S'il en résultera des frais pour la commune ?

Je vous remercie de votre attention et je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

✓ Réponse du Conseil communal par Monsieur Michel Brahier

Monsieur le conseiller,

- 1) La commune de Val Terbi sera équipée en débit ultrarapide vraisemblablement en 2020, voire 2021.
- 2) L'éloignement de certains centres d'habitation sera pris en compte au cas par cas. Le réseau sera équipé par des antennes, puis finalisé par la fibre optique via les lignes aériennes. Enfin, pour certaines habitations éloignées, il sera étudié la possibilité de la pose d'une antenne relais par l'intermédiaire d'un récepteur/routeur internet.
- 3) Il n'y aura pas de frais pour la commune, avec toutefois une réserve momentanée pour les habitations éloignées.
✓ Enfin, dans le cadre de l'AJC, il faut savoir que nous traitons des demandes similaires émanant de certaines communes. Il est prévu d'aborder ce thème à notre prochain comité afin de déterminer une stratégie pour couvrir notre canton en haut débit.

Merci de votre attention.

✓ **Monsieur Alain Munier est satisfait**

2. Fête du village de Vicques

Monsieur Clovis Chételat

En préambule à ma question orale, j'aimerais féliciter les personnes qui se sont engagées pour la cérémonie des mérites sportifs et culturels. Bravo à Dorothee Lovis, à Elisabeth Dennert ainsi qu'à Laurent Steulet ! Ce fut mieux que l'année passée lors de la fête du village de Montsevelier.

Les 10, 11 et 12 août 2018, le village de Vicques était en ébullition pour sa fête. Depuis 2017, la fête de notre village a passé de 2 à 3 jours. Alors qu'on tablait sur le weekend uniquement auparavant, le vendredi a été ajouté. Qu'on passe de 2 à 3 jours de fête, je veux bien l'entendre, même si je ne suis pas un grand fan de cette nouvelle méthode.

J'habite près de la fête et j'ai fait quelques constats que j'aimerais vous partager :

- Les rues n'ont pas été balayées samedi matin. Je parle donc des rues Impasse de l'Orme, Route de Rochefort, Cras du Mottet, et probablement d'autres encore. Des cannettes de bière, de l'alu, du verre, des gobelets en plastique ainsi que d'autres déchets décoraient nos rues.

J'avoue avoir de la peine à comprendre que l'on augmente le nombre de jours de la fête et on garde le même nombre de jours de nettoyage, soit le dimanche et le lundi. Des voitures et des vélos passent dans les rues, des enfants jouent ... Est-ce normal pour un village de notre envergure ?

- Le non-respect des horaires de la musique. Etant donné la proximité de notre maison par rapport à la fête, nous fermons les fenêtres lors de ces 3 jours. Et lorsque nous nous réveillons la nuit, nous tentons de les ouvrir. Et le samedi matin, à 5h, il y a toujours de la musique et du bruit. Peut-on faire quelque chose pour éviter ces nuisances ?

Dans le but de réduire le nombre de déchets, serait-il possible de penser par exemple à l'utilisation de vaisselle réutilisable ? La commune de Mervelier par exemple le fait déjà avec succès.

Suite à ce que je viens de dire, quelle mesure le Conseil communal va-t-il adopter pour les futures fêtes du village ?

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses

✓ Réponse du Conseil communal par Monsieur Michel Brahier

Etant donné que la question orale n'a pas été remise à l'avance au Conseil communal, le Maire informe qu'il ne peut pas répondre de façon détaillée à la question. La fête s'est en effet bien passée mais, il est proposé au conseiller de reporter son intervention lors de la prochaine séance du Conseil général.

- Martin Clerc, président du Conseil général invite les conseillers à remettre leurs questions orales à l'avance. Pour la question orale ci-dessus, le conseiller peut directement passer par Laurent Steulet, membre du comité de la fête du village.

3. PAL de Val Terbi, où en est-on ?

Monsieur Gabriel Friche

En fin d'année 2017, une séance d'information a été donnée à la population concernant l'avancement de la révision du plan d'aménagement local de la commune.

Depuis, selon nos informations, les propriétaires ont été entendus.

Pouvez-vous nous informer brièvement des futures étapes de ce vaste et important projet ?

Je vous remercie pour votre réponse.

✓ Réponse du Conseil communal par Monsieur Christophe Fleury

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme vous le savez le nouveau PAL doit permettre

- a) D'harmoniser la planification avec le plan directeur régional
- b) De répondre aux exigences posées par la LAT (nouvelle loi entrée en vigueur en mai 2014)

On peut affirmer que la révision du PAL de notre commune a débuté en 2014 avec la rédaction du rapport d'opportunité validé par le SDT en 2015. Rapport qui débouchait sur la nécessité d'une révision complète du plan de zone communal

Les enjeux :

- a) Redimensionnement de la zone à bâtir > réduction / réaffectation de surfaces
- b) Identification des éventuelles extensions (réserve pour développements futurs)

Le 21 novembre de l'année dernière une information a été donnée à la population qui a pu se rendre compte des modifications qui seront apportées au plan de zone communal.

Les personnes qui l'on souhaité ont pu solliciter un rendez-vous afin de discuter avec le bureau mandaté et/ou un représentant communal. Plus de 60 rencontres ont été organisées avec les propriétaires qui souvent ont demandé un délai de réflexion et pour certains d'entre eux doivent encore donner une réponse relative à leur intention quant à l'affectation de leurs parcelles (maintien en zone à bâtir ou réaffectation).

Après consultation de notre mandataire (Bureau Eschmann) les prochaines étapes sont les suivantes :

- 1) Fin des retours des propriétaires
 - 2) Synthèse des modifications (restitution/changement d'affectation/extensions)
 - 3) Finalisation de la conception directrice et envoi au SDT pour préavis horizon fin 2018
(définir les besoins et la volonté de la commune en matière de mobilité, de stationnement, de services collectifs et d'espaces publics)
 - 4) Travail en parallèle sur les autres éléments du plan de zones et du RCC
 - 5) Envoi du PAL complet pour examen préalable au 2^{ème} semestre 2019 (durée 4-6 mois)
 - 6) Mise au net puis dépôt public – 2^{ème} semestre 2020.
- ✓ Le calendrier dépend fortement des retours du SDT sur la conception directrice puis sur l'examen du PAL complet.

Il convient encore de préciser que la commission de l'urbanisme est associée de près aux travaux puisque lors de chaque séance un point de l'ordre du jour est consacré aux réflexions sur la révision du PAL en compagnie des représentants du bureau mandaté.

A ma demande, M. Bernard Studer du bureau Eschmann se tient à disposition pour une présentation détaillée de l'avancement des travaux lors d'une prochaine séance du CG.

Je vous remercie de votre attention

- ✓ **Monsieur Gabriel Friche est satisfait**

4. Synergie à propos du désherbage

Monsieur Gabriel Friche

Il y a quelques semaines, nous apprenions que la commune de Delémont avait fait l'acquisition d'une machine fonctionnant avec de la vapeur d'eau pour désherber l'espace public.

Ma question est simple, la commune de Val Terbi compte-t-elle ou a-t-elle déjà pris contact avec la capitale pour louer cet équipement ?

Je vous remercie pour votre réponse.

✓ Réponse du Conseil communal par Monsieur Yvan Burri

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Monsieur le conseiller, comme vous j'ai appris que la commune de Delémont s'est équipée d'une machine à désherber fonctionnant à l'eau chaude sous pression.

Une même machine a été acquise par une entreprise de jardinerie de Vicques et peut être louée si besoin. Les voyers de la commune de Courroux s'en servent depuis peu de temps et ont une petite expérience de son utilisation et de son efficacité.

Il s'avère que ce n'est pas une solution miracle. Une intervention raisonnable ne permet pas assurément de faire périr la plante indésirable et si l'on insiste longuement l'eau à 140 degrés fait fondre le bitume et occasionne des dégâts. Note voyer chef, en a parlé avec les voyers des communes de Courroux et Delémont. Pour Delémont le recul nécessaire n'est pas encore là. A Courroux il en ressort qu'il faut deux hommes pour les interventions et le besoin de repasser six semaines après, lorsque les plantes repoussent, est resté. L'avantage par rapport aux interventions mécaniques n'est donc pas prouvé. Nous restons à l'affût des solutions miracles et l'utilisation d'une telle machine pourrait être utile seulement dans certains cas très ciblés.

Sachez pour terminer que la voirie de Val Terbi n'utilise pas de désherbants sur les voies publiques.

Je vous remercie de votre attention.

✓ **Monsieur Gabriel Friche est satisfait**

5. Sortie d'immeubles sur le parking de l'école enfantine à Vicques

Monsieur Martin Clerc

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Les deux immeubles derrière la Poste à Vicques arrivent au terme de leurs constructions. L'accès à ces bâtiments, qui comportent plusieurs appartements donc de nombreux véhicules, se fait par la rue de l'indépendance, puis en traversant le parking de l'école enfantine. Cette zone est déjà très dangereuse à l'arrivée et au départ des enfants, mais aussi lors du transit des élèves de l'école secondaire. Cela demande aux conducteurs beaucoup de vigilance.

Faire passer un trafic supplémentaire au travers d'un parking d'école enfantine n'est à mon sens pas judicieux.

C'est une aberration de la part du service cantonal des constructions d'avoir opté sur cette solution plutôt que de préférer une sortie directe sur la route cantonale. Et pourtant c'était possible en passant à droite de la Poste.

Questions :

1. Comment la commune s'est positionnée envers cet accès lors du dépôt de permis?
2. La commune pense-t-elle prendre des dispositions particulières pour lutter contre les risques accrus par ce trafic sur le parking de l'école enfantine ?

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

✓ Réponse du Conseil communal par Monsieur Michel Brahier

Lors de l'élaboration du projet par Monsieur Voisard, il s'était approché du corps enseignant et de représentants de parents d'élèves pour exposer ses idées en vue d'un débat.

Pour toute réponse, il lui avait été signifié une fin de non-recevoir avec une opposition de principe.

Dans le cadre du traitement du permis de construire, un droit de servitude a été octroyé à Monsieur Voisard et inscrit au Registre foncier. Cet accord procure le droit pour le passage de véhicules légers, donc de moins de 3,5 t, par un tracé délimité au sol, soit par l'allée délimitant les places de parking.

Il est à noter que tous les véhicules lourds tels que livraisons de mazout, voirie, etc., transiteront par l'accès aux riverains actuels sur la route Principale. Dès lors, il ne s'agit pas d'une aberration de la part des services cantonaux, puisque tout débouché par une voie latérale à celle existante est tout simplement interdit.

Il faut également savoir, que ces immeubles ont été conçus pour l'essentiel en des espaces de vie pour personnes âgées, donc ne disposant pas de véhicules. Le trafic sera donc essentiellement composé par le service des soins à domicile ainsi que de visites ponctuelles.

Il avait été également convenu qu'après une période probatoire, un bilan sera effectué et il ne serait pas exclu que des mesures de sécurisation de cet endroit soient prises.

✓ **Monsieur Martin Clerc est partiellement satisfait**

4. Développement de l'interpellation du 15.05.2018 « Quel avenir pour la déchèterie le Tritout »

Monsieur le Président informe que tous les conseillers ont reçu l'interpellation de M. Clovis Chételat et la réponse du Conseil communal, il demande l'appréciation du conseiller général.

Auteur: M. Clovis Chételat, conseiller général

(Contenu de l'interpellation)

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/7922.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25818052816530.pdf

✓ Réponse de M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Préambule 1 :

Avant les vacances d'été, le Conseil communal a finalisé la commande d'une nouvelle presse pour remplacer la presse orange du plastique qui est arrivée en fin de vie. Cet investissement de 50'000 francs permettra de poursuivre la reprise du plastique telle que pratiquée, tout en réduisant les coûts de transport car les balles seront mieux compactées. De plus, cette nouvelle presse est utilisable aussi pour le carton au besoin.

Préambule 2 :

Le 15 mars 2016, le Conseil communal répondait à l'interpellation « retrouver une déchetterie au service du citoyen » qui posait peu à peu les mêmes questions que la présente interpellation.

a) La gestion du plastique : lors de son ouverture on triait le plastique dur et le plastique mou pour une meilleure rentabilité ; aujourd'hui on ne trie plus, donc on ne valorise plus notre plastique. Cela entraîne des coûts d'élimination importants.

- Le tri du plastique comme pratiqué initialement était trop complexe
- Les filières ont disparu
- Le tri actuel est conforme à la zone Vadec ce qui permet de respecter le contrat qui nous lie au SEOD (le plastique est actuellement acheminé à la Chaux-de-Fond où il est valorisé pour optimiser la production de chaleur/électricité)
- L'affirmation que les coûts d'élimination sont importants est erronée. Les habitants du Val Terbi payent environ Fr. 7.-/par personne pour ce service extrêmement rentable car il permet d'économiser des dizaines de sacs poubelles par année et par ménage.
- De plus, depuis 2 ans le Tritout est à nouveau dans les chiffres positifs contrairement à l'époque du tri séparé du plastique, c'est le résultat d'optimisation du Conseil communal lors des 2 dernières réorganisations.
- ⚠ malgré tout, le Conseil communal est toujours à l'affût de nouveaux débouchés pour l'avenir. Des évolutions sont actuellement testées comme par exemple : Suisse-allemande → tri en Allemagne, solution écologique et durable.

b) Les horaires d'ouverture : ils sont toujours plus restreints, alors qu'il y a toujours plus de monde, davantage de citoyens viennent déposer leurs déchets.

- Depuis cette année, 1 heure de plus a été ajoutée, soit le mercredi après-midi.
- Grâce aux 2 réformes, le citoyen passe moins de temps au Tritout (le tri est plus simple) ce qui a permis de rendre la fréquentation plus fluide.
- Comparaison : les communes voisines sont légèrement moins généreuses en heures d'ouverture
- Il y a très peu de plaintes, beaucoup moins que les années précédentes.

c) Le nombre de déchets valorisés a diminué alors que la philosophie qui sous-tendait la mise en place du Tritout visait à ce que tout déchet qui pouvait être recyclé ou valorisé soit récupéré.

- ✓ Il est vrai que les 2 réformes successives au Tritout ont été très positives car elles ont permis de retrouver des chiffres noirs et une meilleure fluidité pour les citoyens, elles ont apporté quelques modifications quant aux déchets repris. Cependant ces modifications sont très mineures et parfaitement explicables :
- Déchets ne pouvant plus être valorisés : lièges, bougies.
- Déchets plus repris au Tritout pour des raisons de coûts car obligatoirement repris par les commerces : batteries, toners, déchets spéciaux (pour ces derniers leur reprise n'est légalement plus possible).
- Fermeture du coin bazar : en accord avec Caritas qui à la suite d'Optima a dû réduire son temps sur le site (une solution existe en parallèle!)

d) Les déchets verts : il faudrait pouvoir déposer ces déchets plus souvent, une fois par jour avec des horaires définis, voire une place de dépôt ouverte en tout temps.

- Place ouverte sans surveillance = impossible (déprédations, surcoût, ...)
- Accès libre au Tritout = impossible (déprédations, surcoût, ...)
- Les heures d'ouverture sont légèrement plus étendues que dans les autres communes voisines comparables
- Principe d'une ouverture estivale entériné par le Conseil Communal.
- Jamais de plaintes entendues à ce sujet.
- Loi en évolution → place de récolte en dur comme le Tritout.

e) Pourquoi ne pas mettre une balance et faire payer l'élimination de certains déchets, dans le respect du principe du pollueur-payeur ?

- Fausse bonne idée déjà étudiée plusieurs fois par le Conseil communal
- Reprise des déchets urbains uniquement, pas des déchets d'entreprises ou de chantiers
- Le Conseil communal a déjà étudié en plus la variante : le surcoût est important, le seuil de rentabilité est pour environ 50'000 habitants au minimum. La déchetterie qui était en projet pour toute la vallée n'avait pas retenu ce projet
- Incompatible avec le personnel de Caritas et donc en contradiction avec la philosophie sociale du Tritout
- Problèmes de fluidité.

Conclusion du Conseil communal

- Le Conseil communal agit en permanence pour s'adapter au cadre législatif et à l'évolution des filières.
- Bien entendu toutes les questions posées ont déjà été traitées par le Conseil communal dans le passé (cf Conseil général du 15 mars 2016) et le Conseil communal reste à l'affût à la recherche de solutions optimales
- En particulier, Michel Brahier actif au comité du SEOD fait part des nouveautés possibles → décisions
- Il faut aussi éviter de trop modifier le fonctionnement pour ne pas perturber le citoyen
Il en est de même pour le personnel de Caritas, l'aspect social du Tritout est très important pour le Conseil communal qui reste très attentif à mettre en place des pratiques respectueuses du personnel employé sur notre site

Les principaux dossiers suivis actuellement par le Conseil communal :

- Plastique : par l'intermédiaire du SEOD, on suit attentivement l'éventuelle mise en place d'une reprise plus systématique des plastiques par les commerces.
→ Intervention du Parlement sur la reprise des briques à boisson par les commerces.
- Déchets verts : suivi de l'évolution législative, il semblerait qu'il faudra reprendre le gazon sur des places bétonnées uniquement.
→ Future organisation du SEOD qui reste attentif au développement de satellites Tritout dans le cadre d'une reprise en réseau dans le district. Il s'agit d'éviter une seule déchetterie pour toute la vallée.
- Le Conseil communal travaille aussi à améliorer la sécurité du Tritout qui est très souvent visité avec à la clé des vols dont la valeur est très limitée, mais avec des dégâts importants.

En conclusion, le Conseil communal est parfaitement conscient de l'importance du Tritout pour les habitants de Val Terbi et continuera à s'investir pour son bon fonctionnement et surtout à mener une politique pour défendre notre Tritout.

Monsieur le Président ouvre une discussion mais personne ne demande la parole.

✓ ***Monsieur Clovis Chételat est satisfait.***

5. Demande de prolongation du délai de réponse du postulat « Encouragement à la réhabilitation des centres anciens »

Monsieur le Président informe que tous les conseillers ont reçu le postulat de Monsieur Jean-Paul Chételat (PDC).

Auteur : M. Jean-Paul Chételat, conseiller général

(Contenu du Postulat)

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/7801.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25817100316040.pdf

✓ ***Réponse de Monsieur Christophe Fleury, conseiller communal***

Avant de se lancer dans une démarche communale, il convient de préciser que le plan directeur cantonal est en cours de révision. Ce document comprend une fiche U.01.3 « développement de l'urbanisation dans les centres anciens ».

En effet, il est prévu qu'un programme cantonal d'encouragement à la réhabilitation soit défini. La priorité pour le soutien serait mise sur les villages. Le but du programme serait de proposer aux communes un accompagnement des projets par le canton.

Un appui financier aux propriétaires est également proposé, à condition que la commune verse elle-même également une subvention au projet concerné. Sans aide financière communale, le Canton ne verserait aucune subvention. Il est indiqué également que les communes développent un programme communal d'encouragement, en fonction de leurs capacités financières. Ce programme est nécessaire pour ensuite bénéficier du soutien financier cantonal. En outre, il est prévu que les communes s'organisent au niveau régional par la mise en place d'une structure régionale ad'oc par exemple qui aurait pour mission de conseiller les propriétaires et suivre les différents projets.

L'agglomération et ses communes membres ont retenu un mandat en commun dans le cadre du plan directeur régional, à savoir : définir un programme local et/ou régional d'encouragement aux réhabilitations en collaboration avec le canton sur la base du programme mentionné dans la fiche citée ci-dessus.

CONCLUSION

Considérant les démarches en cours, tant au niveau cantonal qu'au niveau de l'agglomération, le Conseil communal ne souhaite pas élaborer actuellement un règlement spécifique.

Il préfère travailler en commun pour avoir ainsi un programme identique au sein de toutes les communes de l'agglomération. Les propriétaires pourraient ainsi bénéficier d'une aide cantonale et communale.

Il est donc préférable d'attendre que le Canton définisse également plus clairement son programme cantonal, qui sera la base pour les programmes communaux futurs. Le programme cantonal pourrait être défini en 2019.

Vu ce qui précède, le Conseil communal de Val Terbi décide de :

- a) conserver l'idée d'encouragement à la réhabilitation des centres anciens qui est très importante à ses yeux, et de
- b) réaliser le postulat en partenariat avec le canton et les communes de l'Agglo, afin de définir un programme régional d'encouragement aux réhabilitations et définir des critères et des modalités uniformes de soutien.

Les représentants de la commune de Val Terbi au sein de l'Agglo seront actifs afin de faire avancer le dossier.

Preuve en est, le 29 août dernier, le conseil de l'Agglo approuvait un crédit de 10'000 francs qui servira à élaborer un programme ayant pour but de présenter un programme de soutien et un projet de règlement adapté en conséquence.

✓ Le Conseil communal demande un report de délai pour fin 2019

Votation : les conseillers généraux acceptent à l'unanimité la demande de prolongation du postulat

6. Voter un crédit de Fr. 120'000.- destiné à couvrir les travaux de remise en état des ouvrages après les intempéries de juin 2018

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Yvan Burri**

Contexte

Demande de crédit de Fr 120'000.- destiné à couvrir les frais de remise en état des ouvrages après intempéries.

Mesdames, Messieurs comme vous le savez un événement que l'on peut qualifier d'exceptionnel à eu lieu le 13 juin 2018 en pleine nuit. Une trombe d'eau s'est déversée sur le Raimeux et les montagnes plus à l'Est.

Les cours d'eau, gonflés par la pluie torrentielle ont charrié beaucoup de matériaux pierreux et boisés qui se sont déposés en divers endroits notamment contre les buses et les ponts. Les lits des cours d'eau ont été obstrués et les ruisseaux en furie ont par endroit fortement endommagés les ouvrages, les berges, les chemins et les champs.

Le crédit de Fr 120'000.- qui vous est présenté ce soir est destiné à couvrir les frais de remise en état. Je vous prie, Monsieur le Président, de passer au vote d'entrée en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: Monsieur Yvan Burri

Dès le jour de cette crue subite et les jours suivants nous avons mon collègue Pierre Lovis et moi tentés de constater les dégâts et de prioriser les interventions nécessaires. Sur Vermes et Envelier elles étaient nombreuses. A Vicques et Corban elles étaient limitées.

Nous avons ensuite apporté notre appui aux privés ayant subis des dégâts afin de remplir des demandes d'aide au fonds suisse pour les dégâts non-assurable et pointer les endroits où la protection civile pouvait leur venir en aide.

A notre demande l'office de l'environnement s'est déplacé le 25 juin pour constater les dégâts, nous donner les directives d'intervention et une autorisation de travaux dans les cours d'eau.

Nous avons démarché les entreprises pour passer à l'action. Pour certaines interventions des devis ont été demandés et pour d'autres les travaux ont été effectués en régie par des entreprises de Vicques et de Courroux.

Les principaux travaux à faire étaient : enlèvement d'embâcles – rétablir le passage des eaux dans les ruisseaux comblés de gravats parfois jusqu'en haut et sur plusieurs mètres – dégager des ouvrages comme des ponts ou des conduites obstrués – refaire des murs des berges.

Ces travaux sont ceux que la commune est tenue d'effectuer par le prélèvement de la taxe des berges. La plupart sont fait et d'autres sont en cours ou encore à faire.

Il est évident qu'ils n'avaient pas été prévus dans le budget 2018 et c'est pourquoi le conseil communal vous demande d'accepter ce crédit spécial de Fr 120'000.- basé sur les factures reçues, les devis rentrés et une certaine marge en cas de mauvaises surprises.

Ces travaux feront l'objet du dépôt d'un dossier de demande d'aide auprès de l'office de l'environnement auprès duquel nous avons l'espoir d'une aide conséquente mais pas encore chiffrée.

Place à vos questions.

Personne ne prend la parole, Monsieur le Président passe au vote.

Votation : Le crédit de Fr. 120'000.- destiné à couvrir les travaux de remise en état des ouvrages après les intempéries de juin 2018 est accepté à l'unanimité.

7. Voter un crédit de Fr. 120'000.- correspondant à la participation liée de la commune de Val Terbi au projet d'améliorations collectives entreprises par le syndicat « Envelier-Schönenberg » ; mandater le Conseil communal pour financer ce projet, au besoin par un emprunt bancaire

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Yvan Burri**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, à la demande du Syndicat Envelier – Schönenberg, j'ai la tâche de vous présenter une demande de crédit de Fr 120'000.- correspondant à la participation liée de la commune de Val Terbi au projet de la réfection du chemin de desserte de plusieurs fermes et habitations situées au-dessus d'Envelier. Cette route est actuellement en très mauvais état. Je vous prie Monsieur le Président de procéder au vote d'entrée en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond: Monsieur Yvan Burri

Au-delà des discours et des votations qui tiennent à nous rappeler l'importance d'une agriculture de proximité, il vous est proposé ce soir d'intervenir directement pour un crédit d'aide au maintien des familles d'agriculteurs de région de montagne sur notre territoire. Quatre exploitations et deux habitations sont concernées ainsi que plusieurs hectares de forêt.

La petite route est en très mauvais état, la situation actuelle n'est plus tenable en termes de sécurité et d'approvisionnement des fermes concernées.

Dès la demande faite à l'économie rurale par les riverains il a été exigé une refonte des anciens statuts du syndicat afin de solutionner les responsabilités de chacun pour le financement du projet ainsi qu'un plan d'entretien. La commune a un siège au comité du syndicat.

✓ Partie technique : présentation d'un diaporama préparé par le bureau Rolf Eschmann

Comme cela arrive lorsque des aides sont octroyées en cascades, la commune est interpellée parce que le projet a été présenté aux autorités fédérales et cantonales pour une aide unique à la réalisation par l'intermédiaire du fonds pour les améliorations foncières en matière agricole. Comme vous l'avez lu dans le rapport du conseil communal on parle de subvention liée lorsque d'autres entités allouent à leur tour des aides aux projets d'améliorations structurelles. Parfois la commune en bénéficie et d'autres fois elle participe au financement. Dans tous les cas ces projets permettent une amélioration des infrastructures sur notre territoire. Ce ne sera que lorsque le gouvernement cantonal aura signé le décret octroyant son aide, et aux mêmes conditions, que la commune versera celle qui vous soumise ce soir.

Devis et subventionnement

ANNEXE 5 : Devis et liste des ouvrages

Chemin 1		
AD Génie civil / offre G.Chelvet SA	1348 m ²	344'145 fr.
Compensations écologiques au ruisseau	0m ²	10'000 fr.
Signalisation et travaux de sécurisation	0m ²	2'500 fr.
Droits et impôts	0m ²	31'150 fr.
Intégrations	0m ²	30'250 fr.
Total travaux et honoraires		428'045 fr.

Chemin 2		
AD Génie civil / offre G.Chelvet SA	1725 m ²	419'204 fr.
Droits et impôts	0m ²	40'150 fr.
Signalisation et travaux de sécurisation	0m ²	6'500 fr.
Total travaux et honoraires		465'854 fr.

Total des chemins 1-7 : 1'595'000 fr.

Subvention CH	35.0%	558'250 fr.
Subvention JU	30.0%	478'500 fr.
Subvention Communale (Val Terbi)	7.5%	119'625 fr.
Total subventions		1'156'375 fr.

Solde à charge des propriétaires 438'625 fr.

Syndicat Envelier-Schönenberg
Présentation du 18 septembre 2018
Réfection des dessertes agricoles et fermes

Total travaux et honoraires		
		112488 fr.

Chemin 6		
AD Génie civil / offre G.Chelvet SA	473 m ²	126'952 fr.
Compensations écologiques	0m ²	2'000 fr.
Droits et impôts	0m ²	11'200 fr.
Intégrations	0m ²	20'000 fr.
Total travaux et honoraires		160'152 fr.

Chemin 7		
AD Génie civil / offre G.Chelvet SA	621 m ²	160'000 fr.
Compensations écologiques	0m ²	2'000 fr.
Droits et impôts	0m ²	12'000 fr.
Intégrations	0m ²	11'000 fr.
Total travaux et honoraires		185'000 fr.

Total des chemins 1-7 : 1'595'000 fr.

Répartition des frais Récapitulatif des chemins

Propriétaire	Chemin 1	Chemin 2	Chemin 3	Chemin 4	Chemin 5	Chemin 6	Chemin 7	Total (francs)	Remboursement annuel CI sur 10 ans
Brunner Eric	40'005	52'649	19'149	0	0	25'917	37'727	175'447	17'545
Kohler Joseph	44'570	58'657	21'334	24'056	31'212	19'670	0	199'499	19'950
Huber Sibylle et Stefan	2'500	2'500	2'500	2'500	0	0	0	10'000	1'000
Müller Andreas et Rahel	18'963	24'957	0	0	0	0	0	43'920	4'392
Willemin Roland	2'758	0	0	0	0	0	0	2'758	276
Wieland Robert	7'000	0	0	0	0	0	0	7'000	700
	115'796	138'763	42'983	26'556	31'212	45'587	37'727	438'624	

Syndicat Envelier-Schönenberg
Présentation du 18 septembre 2018
Réfection des dessertes agricoles et fermes

Projection financière Récapitulatif des chemins

Projection financière Montant total projeté : fr. 1'595'000

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Facturation des travaux de génie civil, génie végétal et honoraires	fr. 100 000	fr. 700 000	fr. 800 000			
Subventions fédérales : 35% (fr. 558'000)			fr. 175 000	fr. 175 000	fr. 208 000	
Subventions cantonales : 30% (fr. 478'000)				fr. 150 000	fr. 150 000	fr. 178 000
Subventions communales Val Terbi : 7.5% (fr. 120'000)		fr. 30 000	fr. 30 000	fr. 30 000	fr. 30 000	
Aide suisse aux montagnards : fr. 200'000	fr. 200 000					
Propriétaires : fr. 238'000.-	fr. 50 000	fr. 60 000	fr. 60 000	fr. 68 000		
Crédit Investissement : 760'000.-	fr. 100 000	fr. 400 000	fr. 260 000			

Syndicat Envelier-Schönenberg
Présentation du 18 septembre 2018
Réfection des dessertes agricoles et fermes

Calendrier (optimiste)

- Information aux propriétaires (2 février 2017)
- Finalisation du rapport et visite fédérale (mars-avril 2017)
- Finalisation de la convention de répartition des frais / Mise à jour des statuts / (octobre 2017)
- Dépôt public et appel d'offres (Janvier-février 2018)
- Demande d'octroi (Juin 2018)
- Demande de subvention (Juin-Septembre 2018)
- Début des travaux (Octobre 2018)

Syndicat Envelier-Schönenberg
Présentation du 18 septembre 2018
Réfection des dessertes agricoles et fermes

Votation : le crédit de Fr. 120'000.- correspondant à la participation liée de la commune de Val Terbi au projet d'améliorations collectives entreprises par le syndicat « Envelier-Schönenberg » ; mandater le Conseil communal pour financer ce projet, au besoin par un emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

8. Discuter et préavisier le règlement d'organisation et d'administration de la commune de Val Terbi (ROA) ; élaborer de manière définitive le message destiné au corps électoral

Débat d'entrée en matière : par Michel Brahier

Notre règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi a fait l'objet d'une première lecture lors de la dernière séance du Conseil général du 26 juin 2018.

Les modifications demandées ont été soumises aux instances cantonales afin de s'assurer de la corrélation avec les lois supérieures.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le Président propose de soumettre ce règlement par chapitre en passant au vote après chaque chapitre.

Dès que le règlement sera passé en revue, un préavis sera voté par les conseillers généraux afin de soumettre le règlement au vote populaire.

Deuxième lecture – proposition et adoption du règlement

Débat de fonds : par Michel Brahier

Bases légales :

- La proposition de rajout : Arrêté portant adhésion de la République et canton du Jura à la convention inter-cantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (RSJU 170.41)
✓ Acceptée

Chapitre II Dispositions communes

Art. 11 – alinéa 4 – Assemblée d'information

- La proposition de rajout du mot : **en principe**, il n'est pas tenu de procès-verbal de l'assemblée d'information qui a lieu au moins huit jours avant le scrutin communal.
✓ Acceptée

Chapitre II et chapitre IV : pas de changement

Chapitre V Les autorités communales – dispositions générales

Art. 20 – alinéa 2 - Eligibilité

- Suppression de l'alinéa 2 : l'alinéa 3 devient 2

Art. 22 – alinéa 1 – Incompatibilité en raison de la fonction

- **Les fonctions des membres du Gouvernement et de juge permanent**
(le terme « magistrat de l'ordre judiciaire » n'existe plus, il a été supprimé en 2010)

Art. 29 - Le Conseil général a en particulier les attributions suivantes :

- Rajout alinéa 21 – il désigne, sur proposition du Conseil communal, le fiduciaire chargé de la vérification des comptes municipaux et bourgeois.
✓ Acceptés

Chapitre VII Le Conseil communal

Art. 33 – attribution particulière

- Rajout alinéa 23 – la proposition, au Conseil général, de la société fiduciaire chargée de la vérification des comptes municipaux et/ou bourgeois
✓ Accepté

Chapitre IX Les commissions permanentes

Art. 40 – Les commissions permanentes

- ✓ Jean-Baptiste Maitre (VTE) propose d'ajouter une nouvelle commission : la commission de gestion.

Il propose également un nouvel article 40 bis :

¹ La commission de gestion est composée de 5 membres élus par le Conseil général. Ses membres sont obligatoirement des membres du Conseil général.

² La commission a notamment pour tâche de contrôler l'organisation, la gestion et le fonctionnement de l'administration communale. A ce titre, elle peut entendre des représentants du conseil communal et de l'administration.

³ Elle préavis à l'attention du Conseil général les objets en matière de personnel et d'organisation de la commune.

⁴ Elle fait rapport au Conseil général sur ses constatations aussi souvent que les affaires l'exigent. Le Conseil communal reçoit copie de ses rapports. La commission propose aux autorités communales les moyens de remédier aux éventuelles carences qu'elle constate.

⁵ Un cahier des charges précise ses tâches et son fonctionnement.

Commentaire

Nous jugeons utile d'avoir une commission, issue du Conseil général, qui puisse avoir un rôle de contrôle de la gestion communale et où certaines questions, qui nécessitent une confidentialité que n'offre pas les séances du conseil général, peuvent être évoquées.

Il est en effet du rôle de tout législatif d'assumer une tâche de haute surveillance sur l'exécutif. Il peut le faire via des questions et des interventions parlementaires mais disposer d'une commission de gestion est aussi un outil important. Il n'est pas certain que cette commission se réunisse très souvent, mais tant du point de vue des conseillers généraux que du conseil communal, elle peut être une instance utile au dialogue et à l'information.

Nous proposons par ailleurs qu'elle puisse préavis à l'intention du conseil général les éventuelles demandes de postes supplémentaires ou de modification organisationnelle de la commune.

La création d'une commission de gestion ne doit pas se voir comme un signe de méfiance envers le conseil communal mais plutôt comme un outil qui permet à chacun d'exercer pleinement son rôle.

Les missions qu'il est proposé de confier à cette commission sont en partie reprises du cahier des charges de la commission de gestion et de vérification des comptes de la commune de Delémont.

Il n'est pas proposé de lier cette commission à celle des finances, car il nous paraît indispensable que les membres de la commission de gestion soient des élus du conseil général, alors que pour la commission de finances, il peut être utile de faire appel à des externes ayant des compétences spécifiques en matière de finance et comptabilité.

- ✓ Jean-Luc Charmillot, porte-parole du groupe PDC et sympathisants : faut-il un législatif fouineur ?
 - Jean-Baptiste Maitre voit dans cette proposition une ouverture au dialogue et non dans le sens de surveiller, utile au législatif et au Conseil communal.
La commune a fourni beaucoup d'effort pour maîtriser la fusion et pour la gestion des dossiers.
L'idée est de favoriser la coopération et le dialogue et non la tutelle.
- ✓ Michel Brahier tient à relever qu'il s'agit de se baser sur l'article 41 – alinéa 5 – commission des finances et vérification des comptes « **elle peut être appelée à examiner d'autres dossiers soumis à son appréciation par le Conseil communal ou le Conseil général** ».
- ✓ Michel Darbellay : certains dossiers sont traités en commission et ce n'est pas toujours évident, pour certaines personnes de maîtriser tous les aspects des dossiers.
La commission des finances peut demander au Conseil communal et au Conseil général d'examiner certains dossiers.
Il est relevé que les membres des commissions sont aussi soumis au secret de fonction.
 - Selon Jean-Baptiste Maitre il ne s'agit pas de méfiance mais plutôt de dialogue tout en étant conscient que les commissions ne se réunissent pas régulièrement.
- ✓ Michel Brahier comprend bien le débat mais la commune a dû se construire et le personnel est mis à contribution ; il s'agit d'une évolution sensible au Conseil communal pour ne pas baisser la garde et ne pas sous-estimer la mise en place du Conseil général.

Au vote, la proposition de rajout de la commission de gestion à l'article 40 **est rejetée** par **12 voix** contre 4 voix favorables et 4 abstentions.

Art. 41 – la commission des finances et de vérification des comptes se compose de 5 membres nommés par le Conseil général

➤ Sur proposition de Monsieur Jean-Baptiste Maître à l'alinéa 4 : la commission assure la haute surveillance sur la gestion de la commune. A cette fin, elle peut requérir toute information du Conseil communal et peut au besoin auditionner des employés communaux ou des mandataires.

➤ Selon Michel Brahier, la gestion du personnel incombe le Conseil communal.

Alinéa 8 : ajouter « un cahier des charges précise ses missions et son fonctionnement »

➤ Selon Michel Brahier, il s'agit de se référer au décret sur les finances communales ; à vérifier

Art. 42 à 47 - proposition pour les toutes les commissions : se compose de 5 à 7 membres ...

- Réflexion d'inclure la Commission des bâtiments dans les commissions permanentes.

➤ Selon Jean-Baptiste Maitre, si un nombre de 5 membres peut suffire pour le fonctionnement de certaines commissions, il nous paraît utile aussi de pouvoir l'augmenter à 7 si besoin en début de législature. Si un nouveau village venait à rejoindre notre commune, il serait bien de pouvoir élargir le nombre de membre des commissions dès le début de la législature.

➤ Jean-Luc Charmillot propose de maintenir le nombre de 5 membres par commission ; lors d'une nouvelle législature et nouvelle commune = nouveau règlement.

➤ Jean-Baptiste Maitre maintient sa proposition : la commission ... se compose de 5 à 7 membres

Au vote, la proposition **est rejetée** par **10 voix** contre 8 voix favorables et 2 abstentions.

Chapitre X Vérification des comptes

Art. 49 – alinéa 1 - vérifications des comptes (nouveau)

- Suppression : désignée par le Conseil communal

✓ **Acceptée**

Il s'agit aux membres du Conseil général de préavisier le contenu du règlement d'organisation et d'administration de la nouvelle commune de Val Terbi.

➤ **Au vote, le règlement est préavisé favorablement à l'unanimité.**

Le règlement d'organisation et d'administration sera soumis en votation populaire, le 28 octobre 2018 ; il s'agit de :

- Contrôler le cahier des charges de la commission des finances ;
- D'apporter les corrections et modifications proposées;
- Soumettre le règlement au service des communes ;
- Prévoir une assemblée d'information

9. Communications

CONSEIL COMMUNAL

1. Etat de situation du personnel

Au regard du Règlement relatif au statut du personnel de notre commune et dans un souci de transparence, le Conseil communal tient à informer le Conseil général sur la situation du personnel.

Notre commune doit être pionnière en matière de formation. A cet effet, nous avons engagé Monsieur Loïc Bron, habitant Vermes, en qualité de stagiaire pour une année, ceci à partir du 1^{er} août.

Il faut savoir que ce type de stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention de son diplôme.

En parallèle, suite à la fusion avec Corban et à l'intégration de la Maison de l'enfance, le Conseil communal a souhaité s'octroyer un temps de réflexion avant de repourvoir le poste à 50% occupé par Madame Marlène Fridez, partie en retraite. Pour cette raison, nous avons engagé temporairement Mme Claudine Seuret, aussi à 50%, pour une période d'une année.

Enfin, au début de cette année, le Conseil communal a entamé une réflexion globale pour l'entretien de nos bâtiments implantés dans nos localités respectives. Plus précisément, nous nous sommes approchés de Mme Christine Dobler, spécialiste en Ressources humaines, afin d'évaluer les prestations devant être mises à jour pour l'ensemble des bâtiments et notamment sur les procédures de travail. Ce rapport nous éclaire de manière objective sur les différents éléments à prendre en compte afin de s'assurer d'un entretien efficace et que des notions telles que la gestion ainsi que les aspects techniques y soient englobés.

Je vous remercie de votre attention

Michel Brahier

CONSEIL GENERAL

1. Traitement égalitaire des sociétés locales – Corban

Une séance est prévue le 29 octobre 2018 à Corban pour discuter et ensuite évaluer la situation. Les membres du CG général de Corban et le président du CG sont invités à cette séance.

2. Séances du Conseil général

La séance du 20 novembre 2018 est maintenue (séance du bureau – 29.10.2018).
La séance du 11 décembre 2018 se déroulera à Corban (salle des sociétés).

Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, le Conseil communal,

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement et lève la séance à 21h.20.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **mardi 20 novembre 2018 à 19h30 à Vicques.**

Vicques, le 18 septembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Martin Clerc

Esther Steullet

Président

Secrétaire